

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de VOUHENANS

Document graphique  
Ensemble de la commune au 1/5 000 ème

Pièce n° 4.2.23

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Adopté par délibération du Conseil  
Communautaire : 29.05.2017  
Approuvé par délibération du Conseil  
Communautaire : 26.06.2018

INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 10, rue de la Poste - 70100 VOUHENANS  
Téléphone : 03 84 21 54 21 - Fax : 03 84 21 54 22  
www.vouhenans.fr

0 50 m 100 m 150 m 200 m  
\*Origine données : IGN - Données de l'Etat - 2012  
Plan cadastral actualisé en avril 2016

**Légende**  
--- Limite de zones. - - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

### ZONES AGRICOLES

- A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- Ai Secteur de la zone A soumis à des risques d'inondations liés au PPRI de l'Ognon.
- An Secteur de la zone A soumis à des conditions particulières ou à des risques d'inondations par remontée de nappe ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas du Rahin, PSS, ou PPRI).
- Ak Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques).
- Aki Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques) et soumis à des risques d'inondations liés au PPRI de l'Ognon.
- Akn Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques) et soumis à des conditions particulières ou à des risques d'inondations par remontée de nappe ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas du Rahin, PSS, ou PPRI).

### ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- Ni Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondations liés au PPRI de l'Ognon
- Nn Secteur de la zone N soumis à des conditions particulières ou à des risques d'inondations par remontée de nappe ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas du Rahin, PSS, ou PPRI).
- NL Secteur de la zone N à vocation de loisirs.
- NLI Secteur de la zone N à vocation de loisirs et soumis à des risques d'inondations liés au PPRI de l'Ognon.


- Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.
- ▭ Exploitations agricoles.
- ✂ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11.

**Secteurs concernés par des risques et nuisances**

- Secteur soumis à des risques de mouvement de terrain (aléa faible).
- Indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...).
- ▨ Canalisation de transport d'hydrocarbure liquide et zones de dangers.

**Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et/ou éléments de paysage à protéger au titre des articles R.123-11 h) et j), L.151-19 et L.151-23**

- Cours d'eau, plans d'eau.
- \* Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.



Voir plan au 1/2 000 ème  
Commune de Magny-Vernois

Voir plan au 1/2 000 ème  
Commune de Vouhenans

Voir plan au 1/2 000 ème  
Commune de Vy-les-Lure

Voir plan au 1/2 000 ème  
Commune de Vouhenans

Voir plan au 1/2 000 ème  
Commune de Le Val de Vouhenans

Voir plan au 1/2 000 ème